



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Diffusion le vendredi 29 avril à 10 h 30

Réseau de la santé et des services sociaux

12 organisations réclament une loi sur des ratios sécuritaires en soins de santé au Québec

Montréal, le 29 avril 2022 – Ce n’est pas moins de douze groupes, associations et ordres professionnels qui lancent aujourd’hui un plaidoyer réclamant une loi sur des ratios sécuritaires en soins de santé au Québec. D’une même voix, ils demandent au gouvernement d’adopter, dès maintenant, une loi garantissant des ratios sécuritaires minimums pour assurer la sécurité et la qualité des soins prodigués à l’ensemble de la population et à débiter aussitôt la mise en œuvre graduelle de cette loi.

« Notre système de santé souffre de dysfonctionnements importants. Les équipes de soins directs aux patient-e-s sont surchargées et épuisées depuis de nombreuses années. Cette situation fait en sorte qu’elles se retrouvent, bien malgré elles, dans l’obligation de prioriser des soins lorsqu’elles ne sont pas en mesure de tous les donner. Au bout du compte, ce sont les clientèles, le personnel soignant et les personnes proches aidantes qui en souffrent. La crise de la COVID-19 a levé le voile sur une situation inacceptable qui perdure depuis trop longtemps. Au Québec, nous devons pouvoir compter sur une garantie de niveau de soins qui n’est pas tributaire des compressions budgétaires, qui ne changent pas au gré des décisions politiques prises par les gouvernements ou celles prises par les établissements de santé », d’exprimer conjointement les signataires du plaidoyer. Pour ces derniers, il ne fait aucun doute que les ratios sécuritaires doivent être une norme obligatoire applicable partout, afin d’avoir en tout temps des équipes de soins complètes.

Attraction et rétention

Pour l’ensemble des porte-parole, il ne fait aucun doute que les ratios sécuritaires doivent être une norme obligatoire applicable partout, afin d’avoir en tout temps des équipes de soins complètes et compétentes. Ils sont nécessaires pour attirer du personnel dans le réseau et afin que les personnes qui y travaillent déjà puissent demeurer en santé et jouir d’un environnement de travail valorisant, et ce, au bénéfice des soins offerts à la population du Québec. « Plusieurs personnes pensent, à tort, qu’en raison de la pénurie, il n’est pas possible d’implanter des ratios. Au contraire, ces derniers donneront l’impulsion nécessaire pour attirer et retenir les professionnel-le-s en soins dans le réseau public de santé. C’est exactement ce qu’ont réussi à faire la Californie et l’État de Victoria en Australie en implantant des ratios », de poursuivre les porte-parole.

Les signataires appellent donc le gouvernement à adopter, dès maintenant, une loi garantissant des ratios sécuritaires minimums pour assurer la sécurité et la qualité des soins offerts au Québec. « Pour soutenir cet élan, nous demandons au gouvernement de mettre en œuvre une stratégie nationale de la main-d’œuvre en santé pour recruter, former, soutenir et maintenir à l’emploi le

personnel soignant suffisant pour assurer la présence d'équipes compétentes et complètes, et ce, partout dans la province. Ensemble, agissons pour sauver des vies, pour améliorer les soins de santé et pour préserver la dignité de la population québécoise », de conclure les porte-parole.

Le plaidoyer est disponible à l'adresse ratiosensante.org. Les signataires réclament plus précisément que :

- Cette loi sur les ratios professionnel-le-s en soins/patient-e-s assure le respect des ratios établis en tout temps, et ce, partout au Québec.
- La loi définisse explicitement les ratios à mettre en place selon les besoins des groupes de clientèles et de la population, et ce, pour tous les contextes de soins de 1^{re}, 2^e et 3^e lignes.
- La loi prévoie également que les établissements de santé soient imputables de sa mise en œuvre et de son respect.
- La loi permette enfin les rehaussements des ratios au besoin, selon l'état de santé des patient-e-s, les besoins des communautés et la complexité des soins.

Les signataires du plaidoyer pour une loi sur les ratios sécuritaires en soins de santé au Québec sont : Association québécoise des infirmières et infirmiers (AQII), Association québécoise des infirmières et infirmiers en gérontologie (AQIIG), Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec–FIQ, Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec–FIQ, FIQP| Secteur privé, Groupe de concertation et d'influence en soins infirmiers du Québec (GCISIQ), Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ), Médecins québécois pour le régime public (MQRP), Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ), Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), Proche aide Québec, Réseau FADOQ, Regroupement interprofessionnel des intervenants retraités des services de santé (RIIRS).

– 30 –

Renseignements :

AQII : Kenza Rahmi, kenza.rahmi@gmail.com

AQIIG : Carole Dagenais, 514 757-5904

FIQ et FIQP : Liliane Côté, 418 953-3025

GCISIQ : Claire Thibault, 450 672-1544

MQRP : info@mgrp.qc.ca

MÉPACQ : coordination@mepacq.qc.ca

OIIAQ : Annabelle Baillargeon, 514 799-0987

OIIQ : Marilaine Bolduc-Jacob, 514 895-1987

Proche aide Québec : Mélanie Perroux, 514 524-1959

Réseau FADOQ : Christian Dufresne, 514 975-2016

RIIRS : Caroline Vivier, 819 690-5819